

L'
é
c
h
o



Une cérémonie du 11 novembre ponctuée par la remise à la Fnaca d'un nouveau drapeau

Novembre 2019 N°22

des Courtines

Sommaire

Conseil Municipal octobre
Location vidéo projecteur
Distribution des sacs poubelle
Liste des assistants maternels
Le temps d'une coiffure
Bibliothèque
Comité d'animation
Cinéma itinérant
Ca a paru dans la presse (ou pas)
En passant par Duerne

Association des Handicapés des Monts du Lyonnais
Affiche déclaration des ruches
Déclaration des ruches
Notice pour déclarer
Relais petite enfance
Office de tourisme Les Gnoolus
Groupement d'employeur
Jardin d'avenir
La Fabrik
Monts Energie
Syribt
Danger du monoxyde de carbone

En décembre, l'écho sera monté par l'APED

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 10 Octobre 2019

Nombre de conseillers : **13**

Présents : 8

Votants : 8

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 10 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 3 octobre 2019

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M. Marc FERLAY, Mme Sophie RODIER, M. Benoît VERNAISON, Mme Florence BRIERE, M. Sébastien BALMONT.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE, M. Wilfried ROLLET, M. Bertrand CHAMBE.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h35

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Vote d'un vœu en faveur de la ratification du Traité d'interdiction des armes nucléaires
- Subvention supplémentaire à l'OGEC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

POINT SUR LA STEP

Les travaux de la STEP ont pris un peu de retard. La nouvelle station d'épuration sera opérationnelle début 2020.

La source de Monsieur René NESME s'est asséchée pendant les travaux de la STEP, une investigation est menée pour trouver l'origine de cette problématique et la résoudre par un éventuel raccordement.

POINT SUR L'EGLISE

Les Ingénieurs structures du Cabinet JOUVE sont venus faire des photos de l'Eglise avec un drone.

Cette étude démontre qu'il faudra surement prévoir d'autres sondages.

POINT SUR LA CAVE

Monsieur le Maire indique au Conseil que le 7 octobre 2019, il a reçu avec ses adjoints, Monsieur Morgan CHAMBAS, fromager et Monsieur Lionel MOREL, éleveur. Ils sont venus présenter leur projet de boutique de vente directe et d'affinage de fromages qu'ils souhaitent faire à la Cave de Duerne. Le montage financier avec la commune est à étudier.

MUTUELLE ET PREVOYANCE MNT DES AGENTS COMMUNAUX AU 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les conventions de prévoyance et de mutuelle des agents arrivent à échéance au 31/12/2019. Il s'agit donc au 1^{er} janvier 2020 d'adhérer à 2 nouvelles conventions de participation avec le CDG 69.

L'organisme de protection sociale complémentaire reste la MNT.

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes garanties de prévoyance et de mutuelle proposées par la MNT. Le Conseil décide à l'unanimité d'opter pour :

- Niveau de garanties 2 Prévoyance : maintien 95% de la rémunération indiciaire nette et 47.50% du montant du régime indemnitaire / Option 2 : incapacité de travail : Indemnités journalières et invalidité permanente : rente mensuelle
- Risque Santé au choix des agents en fonction de leur situation

Le montant de la participation mensuelle employeur par agent à temps plein sera de :

- 8 € pour le risque santé
- 5 € pour le risque prévoyance

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à saisir le Comité Technique du CDG69 sur la « Demande d'avis sur l'adhésion à la convention de participation du CDG69 en matière de protection sociale complémentaire ».

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DES MONTS DU LYONNAIS

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de PLH des Monts du Lyonnais porté par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Le PLH est un document stratégique de programmation qui définit, pour 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique locale de l'habitat.

Il détermine les grandes orientations visant :

- à répondre aux besoins en logement des ménages,
- à favoriser la cohésion sociale,
- à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes en perte de mobilité,
- à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune.

Une fois le diaporama explicatif diffusé, il demande aux membres du Conseil leur avis. Après échanges, le Conseil valide à l'unanimité le projet de PLH des Monts du Lyonnais.

Les personnes qui souhaitent lire le PLH peuvent aller le consulter en Mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité

TARIF LOCATION VIDÉO PROJECTEUR DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de Duerne a décidé d'investir dans l'achat d'un vidéo projecteur pour la Salle des fêtes pour un montant de 1273.56 HT soit 1528.27 € TTC.

Ce vidéo projecteur sera installé à la Salle des fêtes avant la fin de l'année.

Pour en faire bénéficier les locataires de la Salle des fêtes, il propose de mettre en place un tarif de location de 30 €.

Le Conseil vote à l'unanimité le tarif de location de 30 € et autorise Monsieur le Maire à mettre à jour le règlement intérieur de la Salle des fêtes.

Délibération adoptée à l'unanimité

ACHAT IMPRIMANTE POUR LA MAIRIE

Monsieur le Maire indique au Conseil que le contrat de l'imprimante de la mairie arrivait à échéance le 19 septembre 2019. La Commune de Duerne a décidé d'investir dans l'achat d'une nouvelle imprimante pour un montant de 4290 € HT soit 5148 € TTC. Le nouveau matériel devrait être mis en place en novembre 2019.

CREATION D'UN COMPTE D'IMMOBILISATION POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DE L'EGLISE

Décision modificative budgétaire N°1

Monsieur le Maire explique au Conseil que les travaux de réparation de l'église devraient commencer début 2020 et que pour suivre au mieux le coût de l'opération, il est nécessaire de créer un nouveau compte d'immobilisation.

Le Conseil vote à l'unanimité la création du compte 2313 – 223.

Délibération adoptée à l'unanimité

CHANGEMENT DE NUMERO DE COMPTE POUR LES TRAVAUX DE LA STEP

Décision modificative budgétaire N°2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une convention de participation financière à l'acquisition d'un terrain pour la création d'une nouvelle station d'épuration a été signée avec la CCMDL le 8 juillet 2019 suite à la délibération du 18 juin 2019 N° 20190618 – 46 pour un montant maximum de 85 008 €.

La Commune a reçu de la CCMDL un avis des sommes à payer de 73 753.47 €.

Un montant de 100 000 € a été budgétisé à l'article 2111 du Budget Communal 2019.

Il s'agit comptablement de déplacer cette somme à l'article 2041512 et prévoir un amortissement sur 20 ans en mode linéaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE POUR LA PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'École a demandé une participation financière de 180 € pour le passage de la piste d'éducation routière. Le Conseil accorde à l'unanimité cette participation financière.

Délibération adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OGEC

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir rencontré avec ses Adjointes, la trésorière de l'OGEC qui a présenté un bilan déficitaire notamment dû à une augmentation des frais de personnel et a demandé une subvention supplémentaire de 10 000 €. Le Conseil accorde à l'unanimité cette subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
Décision modificative budgétaire N°3

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 10 000 €	
65	Article 6574 Subv.fonct.person.droit privé		+ 10 000 €
	TOTAUX	10 000 €	10 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

VOTE D'UN VŒU EN FAVEUR DE LA RATIFICATION DU TRAITE D'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES

Monsieur Benoît VERNAISON lit au Conseil la lettre reçue du collectif "En Marche pour la Paix" pour signer une pétition en direction des parlementaires, du Président de la République et du gouvernement français, car la France doit ratifier le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU le 7 juillet 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité, le vote d'un vœu en faveur de la signature du Traité d'interdiction des armes nucléaires par la France. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la pétition en ligne.

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Sophie RODIER informe le Conseil que suite à l'analyse de l'Eau des Courtines du 10 septembre 2019, elle est toujours non conforme en raison de bactéries Entérocoques (Streptocoques fécaux). Les panneaux « EAU NON POTABLE » sont donc maintenus. Un nettoyage du réservoir est à prévoir. Une autre analyse sera bientôt faite en amont du réservoir.
- **Dans le cadre du déploiement de la fibre, l'ensemble des logements doit avoir une adresse.**
Rendez-vous le samedi 9 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 au caveau de la Mairie de Duerne pour la remise des nouveaux numéros. ATTENTION : Seuls les administrés qui n'ont ni numéro de rue ou de chemin, sont concernés. Une permanence des élus a été organisée pour distribuer les numéros, la notice de pose de la plaque et le certificat de domicile.
9h à 10h : Sébastien BALMONT et Benoît VERNAISON
10h à 11h : Marie-Dominique CHEVRON et Florence BRIERE
11h à 12h : Marc FERLAY et Sophie RODIER
- La Commission Communication se réunira le mardi 15 octobre 2019 à 19h00 pour préparer le Bulletin Municipal.
- La Cérémonie du 11 novembre 2019 aura lieu à 11h au Monument aux Morts et se poursuivra par un apéritif à la Salle des fêtes. Les élus de la commune sont sollicités pour le service.
- L'inauguration des Écoles aura lieu le samedi 12 octobre 2019 à 10h30. Les élus de la commune sont attendus à 9h00 pour aider aux préparatifs.
- **Les distributions des sacs poubelles auront lieu :**
Samedi 14 Décembre 2019 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Benoît VERNAISON, Sébastien BALMONT et Marie-Dominique CHEVRON.
Samedi 18 Janvier 2020 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Marc FERLAY, Florence BRIERE et Bertrand CHAMBE.
- **Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le Samedi 11 Janvier 2020 à 10h00 à la Salle des fêtes.**

La séance est levée à 22h20

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 7 Novembre 2019 à 20h30

COMMUNE DE DUERNE
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de la réunion : 10 octobre 2019

Date de la convocation : 3 octobre 2019

Maire : Monsieur Jean-Claude PICARD

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : M. PICARD Jean-Claude, M. HERRERO Patrick, M. FERLAY Marc, Mme CHEVRON Marie-Dominique, Mme RODIER Sophie, M. VERNAISON Benoit, M. BALMONT Sébastien, Mme BRIERE Florence.

Absents excusés : Mme AMEN Martine, Mme BELMONTE Virginie, Mme RIVOIRE Anne-Marie, M. ROLLET Wilfried, M. CHAMBE Bertrand.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HERRERO

Délibération n°20191010 - 61

OBJET : Tarif location vidéo projecteur de la Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de Duerne a décidé d'investir dans l'achat d'un vidéo projecteur pour la Salle des fêtes pour un montant de 1273.56 HT soit 1528.27 € TTC. Ce vidéo projecteur sera installé à la Salle des fêtes avant la fin de l'année. Pour en faire bénéficier les locataires de la Salle des fêtes, il propose de mettre en place un tarif de location de 30 €.

Il demande au Conseil de se prononcer sur le montant du tarif de location.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- 1 - DECIDE** de louer le vidéo projecteur aux locataires de la Salles des fêtes pour un montant de 30 €.
- 2 - CHARGE** Monsieur le Maire de faire modifier le règlement intérieur de la Salle des fêtes.
- 3 - CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude PICARD

ATTENTION

La distribution des sacs poubelles aura lieu en Mairie au caveau :

- Le samedi 14 décembre 2019 de 9h à 12h
- Le samedi 18 janvier 2020 de 9h à 12h

Merci de prendre vos dispositions pour récupérer vos sacs ces jours-là, ou demander à quelqu'un de le faire pour vous.

Aucune distribution ne pourra se faire au secrétariat de la mairie en dehors de ces permanences.

**MAISON DU DÉPARTEMENT
DIRECTION ENFANCE FAMILLE**

LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS ET EN ACTIVITÉ, PAR COMMUNE

A L'INTENTION DES MAIRIES

DUERNE - 69850

35.T1.00 - MDR ST SYMPHORIEN / COISE - 57 rue des tanneries 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE - 04-78-44-54-95

Particulier

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone 1
BANSE	Laurine	3 Chemin du Pontel	06-18-55-33-96
DETANTE	Priscilla	Pitaval	06-58-28-80-78
JACOUD	Joëlle	3 Impasse DU VALLON	06-75-48-81-99
LHOPITAL	Georgette	12 Route DE LA CHAPELLE	04-78-48-51-26
REYNARD	Fabienne	2 Chemin DU CIMETIERE	04-78-19-11-15
VINCENT	Maryline	LAFAY	06-61-10-71-19
Total :			6

Le Temps d'une Coiffure vous présente deux nouvelles arrivées



Juliette née le 6 Août 2019



Théa née le 1^{er} Septembre 2019

Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée cet été dû à ces deux beaux événements.

Nous sommes maintenant de retour toutes les deux pour prendre soin de vos cheveux et reprenons nos horaires d'ouverture habituels.

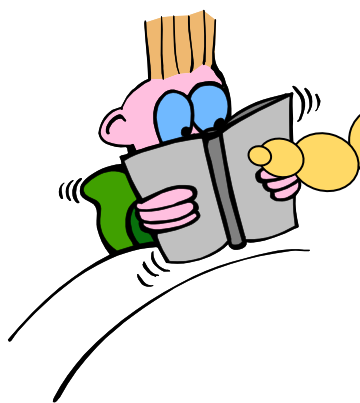
Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

9h00-12h00 / 14h00-19h00

Samedi 8h00-13h00

Les fêtes de fin d'année approchent pensez à prendre vos rendez-vous !

Bénédicte & Delphine



Chouette !
"Les Romarines"
sont
De retour...

Bibliothèque

Animation :

Samedi 7 Décembre de 14h à 16h, "Les Romarines" reviennent conter de très belles histoires aux enfants de 4 à 11 ans. Les parents sont invités à rester aussi, s'ils le souhaitent.



bibliotheque@duerne.fr

Inscription à valider à la bibliothèque
2,5€ par enfant, goûter compris.

Nouveautés : "Large Vision"

Personne n'a peur des gens qui sourient, de : Véronique Ovalde

L'odeur de l'herbe sous la pluie, de : Patrick Jacquemin

La ferme du bout du monde, de : Sarah Vaughan

L'Ile aux enfants, de : Ariane Bois

Dernière danse, de : Mary Higgins Clark

Nuits Appalaches, de : Chris Offutt



4 Jeux de société :

**A votre disposition à
la bibliothèque.**

*

Ils sont à utiliser sur
place, pendant les
heures d'ouverture au
public.

Déco :

Le Père Noël est un
gourmand !

Il sera aux fourneaux dans
notre bibliothèque pendant
les fêtes de Noël...





Organisée par votre
Comité d'Animation
DUERNE

Animation

8 décembre

RASSEMBLEMENT
« Sous l'ancien préau de l'école »
A PARTIR de 19h

MARRONS CHAUDS
TOATS 'BOUDIN NOIR'
CREPES
PAPILLOTES - MANDARINES
BOISSONS CHAUDES



Une tirelire sera à votre disposition
pour votre participation au profit du

TOUJOURS A L'AFFICHE

Film poignant sur le monde paysan

AU NOM DE LA TERRE

DRAME

Français / sept 2019 / 1h43
De Edouard Bergeon
Avec Guillaume Canet

SAINT HEAND Jeu 14 nov 20h30

Cycle FRISONS

Atrocement jouissif ! ÇA : CHAPITRE 2

ÉPOUVANTE-HORREUR Américain
Sept 2019 / 2h50 / De Andy Muschietti
Interdit aux moins de 12 ans

VIOLAY Ven 15 nov 20h30

SAINT LAURENT Lun 18 nov 20h

DUERNE Jeu 21 nov 20h30

FESTIVAL ALIMENTERRE

FAUT-IL ARRÊTER DE MANGER LES ANIMAUX ?



DOCUMENTAIRE - 1h10 - 2018
Allemagne Portugal Canada
Etats-Unis France

www.alimenterre.org

C'est l'histoire d'une quête personnelle et universelle : est-il possible de manger des animaux en respectant leur bien-être, la planète et notre santé ?

2 projections-débats avec
l'association TERRE DE LIENS
PAF : 4,50 euros

MONTROTTIER Mer 13 nov 20h30

VIOLAY Sam 30 nov 20h30

INAUGURATION CINE THEATRE CHAZELLES/LYON

23 et 24 novembre

CONCERTS - PIÈCES - FILM

Infos : Office de Tourisme de Chazelles-sur-Lyon

Contact : 04 77 54 98 86

www.forez-est.com

Un vrai chef-d'œuvre



LA FAMEUSE INVASION DES OURS EN SICILE

ANIMATION / oct 2019 / 1h22
Italien, Français de Lorenzo Mattotti
A partir de 6 ans

Tout commence le jour où Tonio, le fils du roi des ours, est enlevé par des chasseurs dans les montagnes de Sicile... Profitant de la rigueur d'un hiver qui menace son peuple de famine, le roi décide alors d'envahir la plaine où habitent les hommes. Avec l'aide de son armée et d'un magicien, il réussit à vaincre et finit par retrouver Tonio. Mais il comprend vite que le peuple des ours n'est pas fait pour vivre au pays des hommes...

Tendresse et humour pour tous



ABOMINABLE

ANIMATION, AVENTURE, COMEDIE
Américain / oct 2019 / 1h37
De Jill Culton, Todd Wilderman
A partir de 6 ans

Tout commence sur le toit d'un immeuble à Shanghai, avec l'improbable rencontre d'une jeune adolescente, l'intrépide Yi, avec un jeune Yeti. La jeune fille et ses amis Jin et Peng vont tenter de ramener chez lui celui qu'ils appellent désormais Everest, leur nouvel et étrange ami, afin qu'il puisse retrouver sa famille sur le toit du monde. Mais pour accomplir cette

mission, notre trio de choc va devoir mener une course effrénée contre Burnish, un homme puissant qui a bien l'intention de capturer la créature car elle ressemble comme deux gouttes d'eau à celle qu'il avait fortuitement rencontrée quand il était enfant.

Tout le programme en avant-première avec la NEWSLETTER

Inscription sur le site www.cinemontsdulyonnais.fr

TARIFS :

NORMAL 5 € / REDUIT (- de 16 ans) 3,5 €

PASS Région : 1 € / 3D : +1 €

Abonné ADULTE 4,50 € / Abonné JEUNE 3 €

Carte abonné annuelle : ADULTE 3 € - JEUNE 2 €

CONTACTS VILLAGES

BRULLIOLES	Elsa Del Zotto	06 41 01 54 84
BRUSSIEU	Alain MONEYRON	06 31 63 20 24
CHAZELLES	Daniel Minton	04 77 54 21 64
CHEVRIERES	Jean-Yves DURAND	06 60 80 67 17
DUERNE	Jérôme BARANGE	06 78 89 57 99
FONTANES	Pascal BONNEFOY	04 77 20 79 04
GRAMMOND	Marina VILLARD	04 77 20 61 66
HAUTE-RIVOIRE	François FAURE	06 50 77 71 64
MONTROTTIER	Michel CROIZER	09 54 33 03 36
ST CLEMENT	Guillaume MARET	07 83 60 07 31
ST HEAND	Dominique COPERRE	04 77 30 91 70
ST LAURENT	Laure CHAVE	06 68 53 41 84
VIOLAY	Nicolas JOUBERT	06 51 72 39 28
VIRIGNEUX	Denis MASSET	04 77 94 42 79



Imprimerie
Louis Beyron
Chazelles/Lyon



Une aventure humaine émouvante



DONNE-MOI DES AILES

AVENTURE, FAMILLE

Français, Norvégien / oct 2019 / 1h53
De Nicolas Vanier, Avec Jean-Paul Rouve, Mélanie Doutey

Christian, scientifique visionnaire, étudie les oiseaux sauvages. Pour son fils, adolescent obnubilé par les jeux vidéo, l'idée de passer des vacances avec son père en pleine nature est un cauchemar. Pourtant, père et fils vont se rapprocher autour d'un projet fou : sauver une espèce en voie de disparition, grâce à l'ULM de Christian ! Commence alors un incroyable et périlleux voyage...

Une histoire vraie bouleversante



FAHIM

BIOPIC, DRAME, COMEDIE

Français / oct 2019 / 1h47
De Pierre-François Martin-Laval Avec Assad Ahmed, Gérard Depardieu, Isabelle Nanty

Forcé de fuir son Bangladesh natal, le jeune Fahim et son père quittent le reste de la famille pour Paris. Dès leur arrivée, ils entament un véritable parcours du combattant pour obtenir l'asile politique, avec la menace d'être expulsés à tout moment. Grâce à son don pour les échecs, Fahim rencontre Sylvain, l'un des meilleurs entraîneurs d'échecs de France.

Entre méfiance et attirance, ils vont apprendre à se connaître et se lier d'amitié. Alors que le Championnat de France commence, la menace d'expulsion se fait pressante et Fahim n'a plus qu'une seule chance pour s'en sortir : être Champion de France.

CINE MONTS DU LYONNAIS

13 novembre / 10 décembre



www.cinemontsdulyonnais.fr

Tél : 07 71 25 31 83

NOUVEAUTES



TOUJOURS A L'AFFICHE



23 et 24 novembre
Inauguration nouveau cinéma théâtre
Espace MARCEL PAGNOL CHAZELLES/LYON

Un film féérique



MALEFIQUE : LE POUVOIR DU MAL

FANTASTIQUE, AVENTURE

Américain / oct 2019 / 1h59

Italien, Français de Joachim Rønning

Avec Angelina Jolie, Michelle Pfeiffer

A partir de 7/8 ans

Plusieurs années après avoir découvert pourquoi la plus célèbre méchante Disney avait un cœur si dur et ce qui l'avait conduit à jeter un terrible sort à la princesse Aurora, « MALEFIQUE : LE POUVOIR DU MAL » continue d'explorer les relations complexes entre la sorcière et la future reine, alors qu'elles nouent d'autres alliances et affrontent de nouveaux adversaires dans leur combat pour protéger leurs terres et les créatures magiques qui les peuplent.

Magnifique sur le fond et la forme



Cycle DECOUVERTE

LES HIRONDELLES DE KABOUL

ANIMATION / sept 2019 / 1h21

De Zabou Breitman, Eléa Gobbé-Mévellec

Été 1998, Kaboul en ruines est occupée par les talibans. Mohsen et Zunaira sont jeunes, ils s'aiment profondément. En dépit de la violence et de la misère quotidienne, ils veulent croire en l'avenir. Un geste insensé de Mohsen va faire basculer leurs vies.

	Du 13 au 30 novembre		Du 13 au 26 novembre		Du 27 nov au 10 décembre		Du 27 novembre au 10 décembre	
Séances	La Fameuse Invasion Des Ours En Sicile	Maléfique, Le Pouvoir Du Mal	Donne-Moi Des Ailes		Abominable		Fahim	
BRULLIOLES	Jeu 14 nov 18h15		Jeu 14 nov 20h30		Jeu 28 nov 18h15		Jeu 28 nov 20h30	
BRUSSIEU		Jeu 21 nov 18h30	Jeu 21 nov 20h30		Ven 6 déc 18h30		Ven 6 déc 20h30	
CHAZELLES	Ven 15 nov 18h		Ven 15 nov 20h30		Ven 29 nov 18h		Ven 29 nov 20h30	
CHEVRIERES			Mar 19 nov 20h30					
DUERNE			Ven 22 nov 20h30				Ven 6 déc 20h30	
FONTANES		Sam 23 nov 17h30	Sam 23 nov 20h30		Sam 7 déc 17h30		Sam 7 déc 20h30	
GRAMMOND			Mer 20 nov 20h30					
HTE RIVOIRE	Sam 16 nov 17h	Sam 30 nov 20h30	Sam 16 nov 20h30		Sam 30 nov 17h			
MONTROTTIER	Mer 20 nov 17h		Mer 20 nov 14h30 & 20h30		Mer 4 déc 17h		Mer 4 déc 14h30 & 20h30	
ST CLEMENT			Dim 17 nov 17h					
ST LAURENT		Mar 19 nov 18h	Mar 19 nov 20h30		Mar 3 déc 18h		Mar 3 déc 20h30	
ST HEAND		Mer 13 nov 20h30	Mer 13 nov 20h30		Mer 27 nov 17h30		Mer 27 nov 20h30	
VIOLAY		Sam 16 nov 18h	Sam 16 nov 20h30		Sam 30 nov 18h		Ven 29 nov 20h30	
VIRIGNEUX		Dim 24 nov 17h	Dim 24 nov 20h					

Ca a paru dans la presse (ou pas)

Le Progrès le 12/11/2019

Duerne | Conseil municipal

La commune vend son salon de coiffure à ses locataires

Les élus ont validé la vente du commerce à leurs actuelles locataires. Du côté de l'école, le conseil a donné son feu vert pour des repas végétariens à la cantine. Enfin, il a été annoncé que la station d'épuration sera en fonctionnement en février,

Le conseil municipal a choisi de répondre favorablement à la demande de Bénédicte Granotier et Delphine Marnas, cogérantes du salon "Le temps d'une coiffure" en leur rétrocédant le local qu'elles louent à la commune.

Le but n'étant pas de faire un quelconque bénéfice sur cette opération, le prix de vente sera le prix d'achat (22 000 €), revalorisé du montant des travaux effectués par la collectivité.



École

L'Ogec (organisme de gestion des écoles catholiques) a présenté le bilan de fonctionnement de l'école. Celui-ci laisse apparaître 68 891 € de dépenses et 20 627 € de recettes.

Le déficit sera comblé par la subvention municipale, mais une convention devra être mise en place afin de caler le montant de celle-ci sur le nombre d'élèves. Il semble d'ores et déjà que le coût réel par enfant se monte à 650 € par an. La cantine proposera dans bientôt un repas végétarien par semaine. Le nombre de repas varie entre 48 et 55 par jour.

Assainissement

Les travaux de la station d'épuration évoluent favorablement. Les essais de mise en air ont été concluants. La plantation des roseaux aura lieu prochainement. La mise en route de la station devrait intervenir en février.

Une entrevue a eu lieu avec l'entreprise LDS, qui rejette actuellement dans le réseau communal trop de chlorure. Une remise à plat de la convention de rejet sera nécessaire.

Nouveau quartier

Le projet de nouveau quartier a pris énormément de retard, il semble que le cabinet Oxyria, en charge de l'étude de faisabilité, soit surchargé.

Le programme global, d'un montant très approximatif de 6 000 000 €, pourrait être réalisé par un promoteur, mais celui-ci reste à dénicher.

Cave d'affinage

Les exploitants potentiels sont à la recherche d'aides à la réalisation du projet.

Le Progrès le 05/11/2019

Duerne | Urbanisme

Comment marche une maison passive : rendez-vous samedi

Une maison qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme, c'est l'idée de l'habitat passif, qui permet à la fois des économies d'énergie et d'argent,

L'association la Maison passive et Eco2travaux vont recevoir le public ce samedi 9 novembre sur le site de la première maison passive construite sur la commune.

Ce projet a consisté à installer, le plus possible, le confort thermique d'hiver et d'été, en appliquant les principes édictés par le Docteur Wolfgang Feist, créateur du Passivhaus-Institut (PHI), à Darmstadt (Allemagne).



La propriétaire expliquera sa démarche

Cette visite vous permettra de comprendre les conditions et les dispositions à étudier, avant travaux. La propriétaire de cette maison expliquera les raisons de sa démarche personnelle. Les intervenants sauront vous conseiller pour installer ce confort exceptionnel et si particulier. Les visites seront organisées en fonction du nombre de participants.

Pratique

Visiter une maison passive

Ce samedi 9 novembre, de 10heures à 14heures. Inscrivez-vous en précisant vos préférences de thème, et horaire (10 heures ou 14 heures) : par mail à jmp@eco2travaux.fr, en précisant, intérêts et motivations, prénom, nom, nombre de personnes, adresse et téléphones ou par téléphone au 06.33.63.29.23. Le rendez-vous aura lieu au parking du fond du village.

Duerne | Anniversaire

Le club Arc en ciel a fêté les anniversaires



C'est ce jeudi, lors de sa réunion hebdomadaire, que les membres du club Arc en Ciel ont honoré deux octogénaires, Hélène Vernay, ancienne agricultrice au lieu-dit "Le Mauvernay", et Albert Jullien, ancien commerçant, ainsi que Chantal et Jeannot Reynard, agriculteurs en retraite au lieu-dit "Les Côtes", qui eux fêtaient leurs 50 ans de mariage. Après la distribution des cadeaux et les traditionnelles bougies, chacun a pu apprécier les gâteaux et le pétillant. C'est dans la bonne humeur que s'est terminée cette agréable journée.

Duerne | Témoignage

Les griefs de Jérôme Barange, paysan engagé

Jérôme Barange a 40 ans. Habitant de Duerne, il est producteur de lait au sein de la ferme des Deux Hélices. Lui qui ne se sent pas représenté par les instances officielles expose ses griefs. Voici son témoignage.

Après sa formation agricole, Jérôme Barange a travaillé quelques mois dans une grosse exploitation au Québec pour « voir ce que je ne voulais pas faire », explique-t-il. En effet, cet habitant de Duerne qui a vu son père agriculteur traverser, durant les années 1970, l'époque durant laquelle les rendements étaient la priorité, a une autre vision de son métier.



Paysan engagé, le président de l'Association de formation collective à la gestion (lire par ailleurs) s'investit dans des projets qui défendent, pour les agriculteurs, plus d'autonomie et une maîtrise des investissements. En conversion bio depuis deux ans sur son exploitation, ce producteur laitier n'a pas encore bénéficié des aides versées par la Région. Conscient des enjeux environnementaux, il défend le « produire et consommer local » : « Je suis contre les directives officielles qui prônent l'exportation de l'agriculture française. Elle doit exister en dehors des marchés

financiers, c'est un bien commun ».

En 2020, Jérôme Barange changera de coopérative pour vendre son lait à Biolait, un collecteur de lait bio. Il explique : « Aux fortes canicules qu'on a aujourd'hui, mais que l'on n'avait jamais eues à 800 mètres d'altitude, s'ajoutent des phénomènes de grêle et de vents violents. Il faut donc réfléchir à ce que l'on fait. À savoir, certainement pas des milliers de kilomètres pour livrer nos produits ! »

« Le lait n'intéresse plus personne »

Concernant les aides européennes de la PAC auxquels ont droit certains agriculteurs, Jérôme Barange pense qu'il serait bon de modifier les conditions d'éligibilité. Et ce, pour aider les jeunes agriculteurs qui veulent s'installer et qui rencontrent de grandes difficultés pour voir leur projet aboutir. « 80 % des aides sont affectés à 20 % des paysans, en majorité céréaliers, regrette-t-il. En plus, aujourd'hui, le lait n'intéresse plus personne ! Que l'on soit en conventionnel ou en bio, sans ces aides de la PAC, on ne pourrait pas vivre de notre métier. Le prix du litre de lait ne nous le permet pas. » Il

ajoute : « Je préfère qu'on apprenne à des paysans d'Europe de l'Est ou d'Afrique à produire du lait plutôt que d'envoyer le nôtre là-bas ».

En 2009, une crise laitière a fait réagir les producteurs : ils ont créé une laiterie qui distribue 5 000 litres de lait cru aux Lyonnais. Cette dernière existe toujours. « On défend la notion de paysan, c'est-à-dire de celui qui produit dans son pays. »

Le contexte agricole local actuel

Les monts du Lyonnais constituent un territoire rural dynamique à forte vocation agricole, aux portes de deux agglomérations importantes que sont Lyon et Saint-Étienne. Historiquement, entre 1800 et 1950 plus d'une trentaine de fromageries locales étaient en activité sur les monts du Lyonnais, associées à une agriculture diversifiée et extensive. Ces dernières années, les monts du Lyonnais ont connu un développement agricole axé sur un modèle de fermes en élevage laitier intensif en circuit long. Un modèle aujourd'hui remis en question aux vues de son impact sur les ressources naturelles, la disparition des outils de transformation, des fromageries locales et du lien agriculteurs/consommateurs, ainsi que les crises laitières successives en 2009, 2015, 2016 qu'il a entraîné.

Parallèlement à cela, les habitants des monts du Lyonnais et des agglomérations voisines, sont en quête d'une bonne alimentation et la demande est importante en produits locaux et bios.

Duerne | Éducation

La nouvelle école des Courtines inaugurée

La nouvelle école privée des Courtines a été inaugurée samedi 12 octobre. Les enfants, parents d'élèves, enseignants et grands parents sont venus nombreux saluer l'aboutissement d'un projet qui a connu de nombreux déboires, mais qui est au final une magnifique réussite architecturale et écologique. Ravi d'arriver au bout de cette aventure qu'est la construction d'une école, Jean-Claude Picard, le maire, a insisté sur la qualité environnementale de l'édifice mais surtout remercié les financeurs qu'ont été l'État, la Région et le Département. Le pari était osé, mais les instances ont joué le jeu en soutenant un projet d'école privée catholique mais seule école du village.



Le préfet, Clément Vivès a tenu à souligner que « C'est l'école de l'avenir, aujourd'hui, demain les enfants vivront dans un environnement qui leur rappelle l'urgence écologique, l'urgence des économies d'énergie. Au-delà, et c'est la question majeure, le fait que l'état soutienne l'école privée, l'état a pleinement sa place à soutenir ce type de projet. L'école, elle est bien entendu avant tout celle de Duerne et ouverte à tous pour y enseigner les grandes valeurs de la République, Liberté, Égalité, Fraternité. »

Dernier chantier d'importance pour Jean-Claude Picard qui ne sollicitera pas un nouveau mandat.

Duerne | Conseil municipal

La cave fruitière des Courtines pourrait être réhabilitée

Des fromagers sont intéressés par la cave d'affinage que peut représenter la cave des Courtines. Il y a 50 ans, Henri Badot l'utilisait déjà pour affiner sa production.



Une seconde vie pour la cave fruitière route des Courtines ? Morgan Chambas, fromager de formation, et Lionel Morel vont reprendre une ferme à La Chapelle-sur-Coise. Désireux de transformer leur production de lait, ils ont contacté la municipalité pour évoquer la possibilité de réhabiliter la cave fruitière située sur la route des Courtines. Leur projet consiste à conserver la partie enterrée en cave d'affinage

de leurs fromages et de reconstruire l'ancien hangar pour y créer un espace de vente au public.

Henri Badot, il y a un demi-siècle utilisait déjà ce bâtiment pour y affiner sa production. La commune est ravie de trouver une nouvelle destination à ce bâtiment qui fait partie intégrante du patrimoine de Duerne. Il faudra néanmoins mettre la main à la poche pour y amener l'eau, l'électricité, le téléphone et un système d'épuration.

Attention, l'eau est toujours impropre à la consommation

L'eau des Courtines reste non potable, de nouveau des germes d'origine fécale ont été décelés. 2 nouveaux prélèvements auront lieu, l'un en amont du réservoir, l'autre en aval.

Les travaux de la station d'épuration avancent et l'étude des travaux de l'église se poursuit

D'autres points ont été abordés lors du conseil municipal. En ce qui concerne la station d'épuration, les travaux avancent correctement, elle devrait être opérationnelle début 2020. L'étude des travaux pour la consolidation de l'église, quant à elle, nécessite de nouveaux sondages ceux-ci seront prochainement réalisés.

Déficit de l'OGEC : une prochaine réunion

Le conseil remet à une prochaine réunion la discussion de la prise en charge du déficit

de l'OGEC qui atteint presque 50 000 €. Celui-ci est du essentiellement aux charges de personnel qui a été revalorisé à juste titre.

Les Duernois invités à retirer leur numéro de voirie

Les Duernois ont dû s'apercevoir que des panneaux définissant les noms de chemins ont été posés. À chacun maintenant de venir retirer son numéro de voirie. Pour cela, une permanence est prévue le 9 novembre de 9 heures à midi.

Le Progrès le 16/10/2019

La randonnée des chevreuils opte pour la transition écologique



Le comité d'animation duernois organise le 20 octobre sa 28^e randonnée des chevreuils. L'utilisation de vaisselle plastique étant désormais proscrite, le comité a opté pour des bols et assiettes en canne à sucre, un produit compostable et qui respecte la réglementation qui sera en vigueur dès l'an prochain. Seul le gobelet devra être fourni par les participants. Au menu cinq circuits de 5, 10, 15, 20 et 25 km, chacun pourra trouver des ravitaillements sur les parcours et une soupe à l'oignon sera offerte à l'arrivée. Parallèlement à la randonnée pédestre, deux circuits VTT sont proposés 23 ou 46 km.

Les inscriptions ont lieu à la salle des fêtes à partir de 8 h. Une boisson chaude sera servie gracieusement. Pour de plus amples renseignements, appelez le 04.78.48.54.06 ou consultez le site www.cad-duerne.fr.

Ces articles n'ont pas été retenu par Le Progrès

Elodie et François se sont dit oui



Ce samedi 9 novembre, Jean Claude Picard, maire de la commune a officialisé l'union d'Elodie Charretier, secrétaire médicale et de François Desfarges, maraîcher.

A la suite du mariage civil, la famille et les nombreux amis se sont retrouvés à la salle des fêtes pour une cérémonie civile pleine d'émotion. Bien qu'ayant domicilié son entreprise à Saint Martin en Haut, le jeune couple réside au lieu-dit "Le Perret" à Duerne.

Nul doute que François, professionnel du jardinage, saura faire éclore plein de bonheur pour leur petite famille.

Victoire féminine au concours de la FNACA

94 doublettes se sont affrontées au concours de belote organisé par la FNACA de Duerne. La victoire finale en est revenue à Edith et Christiane de Fleurieux sur l'Arbresle avec 2 jambons secs. Ces dames ont devancé Lucien de Saint Laurent et Jean de Montrottier eux se sont contentés des épaules.

500 participants à la randonnée des chevreuils

Bien qu'en vigilance orange, dû aux fortes rafales de pluie et de vent, la randonnée des chevreuils a accueilli néanmoins près de 450 courageux randonneurs et une cinquantaine de cyclistes sur les 2 circuits VTT qui avaient été tracés. Habitué à une plus forte affluence, le comité d'animation, organisateur, s'est tout de même félicité d'un tel score en raison des conditions climatiques exécrables.



Philosophe, la présidente, Emmanuelle Ogier a déclaré: " On ne peut que remercier nos courageux visiteurs en espérant les accueillir l'an prochain sous le soleil".

Association des Handicapés des Monts du Lyonnais

Cette association rassemble les personnes en situation de handicap, les parents les familles de trois secteurs , St Symphorien/coise , St Laurent de Chamousset, Chazelles /Lyon et autres villages limitrophes .

Le rôle de l'AHML est d'être à l'écoute des familles et personnes touchées par le handicap, Dans la mesure du possible elle essaie de répondre aux attentes et apporte un soutien à ces personnes par des rencontres des échanges destinés à créer des liens .

Chaque année la commission loisirs propose un calendrier d'animation .

En 2019, au début février a eu lieu un après-midi jeux à la salle des Ecuries à Pluvy, en mai un barbecue réunissait 78 personnes à Albiny(Monroty), en juin 64 participants se rendaient à Laguiole pour un week-end de détente et la visite du grenier de Capou; en octobre ,une journée resto-bowling où 82 joueurs ont pu mesurer leur adresse , en novembre la fin des activités 2019 s'est soldée par un repas dansant à la salle du village de Meys . Toutes ces activités sont ouvertes à toutes personnes en difficultés adhérentes ou non .

La journée d'amitié à Maringes en avril, et la traditionnelle journée pétanque repas dansant du 1^{er} samedi de septembre à St Foy l'Argentière sont autant de moments appréciés des familles , l'occasion de partager ses soucis ses doutes face aux difficultés .

Pour la 2^{ème} année consécutive 16 jeunes ont suivi une formation informatique adaptée animée par Mme Sandra Cernesse du centre multi-média . Ces cours se sont déroulés dans les locaux de l'ESAT de la Goutte d'Or à Meys , pour une meilleure organisation les jeunes étaient aidés par des parents ou amis bénévoles .

L'association par le biais de ses représentants au CVS (conseil à la vie sociale) de l'ESAT de la Goutte d'Or, suit avec intérêt les projets d'avenir de l'ESAT de Meys et notamment la réalisation d'un foyer de vie et d'hébergement sur le secteur .

Le président Joseph Ressicaud et son équipe de responsables remercient les municipalités qui par l'attribution de subventions ou prêts de salle soutiennent les actions de l'association et l'aident à réaliser ses projets en faveurs des personnes touchées par le handicaps, en essayant d'améliorer leur cadre de vie .

Contact: J Ressicaud 04/74/26/00/00

ou la secrétaire Yvette Coeur 04/78/44/43/07

photos 4861 : week-end à Laguiole

photo 4949 : la triplette gagnante de la pétanque à Ste Foy.

En Passant
Par
DUERNE



L'Eglise (1^{er} Episode)

Histoire de l'Eglise de Duerne

La trace écrite d'une église Saint Jean Baptiste à Duerne remonte à 970, fondée par les bénédictins du prieuré de Mornant. Il est parlé dans un acte de 1101 de l'église de Saint Jean l'Evangeliste située dans la même paroisse. S'agit-il d'une même église dédiée aux deux saints ou bien de deux sanctuaires existant simultanément dans la localité ? les documents ne



Dessin de l'église de Duerne en 1788

sont pas assez explicites pour trancher la question. Toujours est-il qu'en 1658 il n'y avait plus à Duerne qu'une église paroissiale sous le vocable de Saint Jean l'Evangeliste.

Au début du 19^e siècle, l'église est en très mauvais état, ayant perdu une de ses voutes, elle menace de s'écrouler totalement. De plus, elle est petite, très humide et nullement susceptible d'agrandissement



dans le lieu où elle se trouve. *(Pas située précisément)*

Un achat d'une parcelle de 9 ares (900m²) le long de la route royale permet la reconstruction d'une église nouvelle. En

effet, on a retrouvé dans les archives le devis de sa construction, daté de 1828.

Une source découverte lors du creusement des fondations fut dirigée en suivant son cours naturel sur un terrain adjacent, appartenant à Monsieur Jean Baptiste Marie Rivoire, au-dessous de l'église. Celui-ci donnant son consentement et s'engageant à faire un réservoir spacieux en haut de son bien pour recevoir l'eau de la source. Cette eau pouvant être utilisée par le public surtout en lavant au réservoir et en puisant en cas d'incendie. En cas de sécheresse et de tarissement des sources ordinaires, l'eau de la source découverte pouvant être utilisée pour l'abreuvement des animaux.

(Monsieur Hugues Chollet de Duerne se rappelle de quelques détails de la construction de l'église, rapportés par son grand-père maçon).

Le sous-sol étant instable, les fondations de l'édifice durent être consolidées de la manière suivante :

De grands pins verts ont été coupés et alignés horizontalement dans la tranchée des fondations. Ensuite, dans de grandes chaudières, des blocs de chaux mélangés à de l'eau ont été chauffés et portés à ébullition. Le mélange obtenu a été coulé, enrobant et



emprisonnant les arbres dans une coque solide en refroidissant. Les murs ont été montés dessus.

La construction a été réalisée entre 1828 et 1829 par un entrepreneur d'Yzeron, monsieur Jean Marie Ville. (Montant du devis : 18 661F)

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



**CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE**



**AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES**



**MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE**

UNE **PROCÉDURE SIMPLIFIÉE** DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,
-

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

La déclaration de ruches 2019 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part¹. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Programme apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Modalités de déclaration de ruches 2019:

La déclaration de ruches 2019 est à réaliser du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 en ligne sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

Le numéro d'apiculteur (NAPI) est demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro d'apiculteur, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur de façon immédiate.

La déclaration de ruches consiste à renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),
- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

N.B. Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2019 à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le Cerfa 13995*04 est disponible sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) ou en mairie. Les déclarations de ruches sur Cerfa papier 13995*04 envoyées après le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement. Le récépissé vous est immédiatement adressé par mél en cas de déclaration en ligne. Il vous est également adressé par mél si vous fournissez une adresse électronique sur le Cerfa papier. Si vous n'avez pas reçu votre récépissé, pensez d'abord à vérifier vos courriers indésirables ou spam, puis contactez l'assistance à la déclaration de ruches dans les plus brefs délais si cette vérification s'avère infructueuse (mél : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ; tél ; 01 49 55 82 22). Notez qu'en l'application des règles relatives à la protection des données personnelles, il n'est pas possible de rééditer un récépissé après un délai de deux mois.

Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

¹ Article 33 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et article 11 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles.

RELAIS PETITE ENFANCE

Cette année le relais petite enfance a fêté ses 20 ans ! Une belle fête a été organisée à cette occasion à Aveize le samedi 21 septembre avec des animations variées tout au long de la journée : château gonflable, jeux géants musicaux, labyrinthe sonore, manipulation d'objet de récupération en bois, jeux géants en bois, ferme ambulante. La journée a été ponctuée par deux moments forts : les allocutions avec le partage du gâteau d'anniversaire à 16h00 et le spectacle de clôture à 17h15 spécialement joué pour les enfants.

Chacun a pu profiter pleinement de cette journée festive, nous avons même eu le plaisir



de retrouver des assistantes maternelles qui ont accompagné les débuts du relais.

Nous remercions tout particulièrement la municipalité d'Aveize pour la mise à disposition des salles et espaces extérieurs.

Depuis 20 ans déjà le relais petite enfance propose des services aux parents et aux assistantes maternelles. Ses fonctions et missions ont bien évolué en 20 ans avec de nouvelles exigences de la part des financeurs et mais aussi en lien avec l'évolution du métier et des responsabilités des parents dans leur fonction d'employeurs.

Du côté des assistantes maternelles, le terme « nounou » ne convient vraiment plus : elles deviennent de vraies professionnelles de la petite enfance avec une formation initiale plus complète et plus exigeante. Le rôle du relais est notamment de les accompagner vers cette professionnalisation en leur proposant régulièrement des formations complémentaires, en les sensibilisant à l'importance de leur métier et à leur

responsabilité auprès des enfants mais aussi des parents. Nous évoluons petit à petit vers un métier mieux reconnu de tous.

Pour les parents, les démarches administratives se sont bien complexifiées depuis toutes ces années : la « nounou » n'est plus employée « comme ça », sans être déclarée.



Le relais est là pour les épauler dans leurs démarches d'employeurs : déclarations, documents à compléter en cas de maladie, retraite, rupture... Mais ils trouvent aussi auprès du relais un soutien en cas de relation difficile ou conflictuelle avec leur salariée.

Les animatrices ont vu aussi leur poste évolué avec le développement notamment du réseau de partenaires à l'échelle du territoire mais aussi dans l'accompagnement des assistantes maternelles et des parents. Le relais est plus connu, mieux reconnu et par conséquent plus sollicité.

Vous pouvez joindre les animatrices au 04 78 48 56 10 ou au 04 78 19 05 31 si vous souhaitez des informations ou un soutien dans vos démarches.



Office de Tourisme des Monts du Lyonnais

2019 fut l'année de la création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais. Situé administrativement à Mornant, il est déployé sur 5 bureaux d'information touristique à Chaponost, Mornant, Saint Laurent de Chamousset, Saint Martin en haut et Saint Symphorien sur Coise.

Une nouvelle identité graphique a été créée, et notamment un nouveau logo. Un site Internet commun va voir le jour au premier trimestre 2020 (www.montsdulyonnaistourisme.fr), ainsi que de nouvelles éditions : carte touristique, guide touristique.

Vous aurez sans doute également l'occasion de découvrir le film promotionnel intitulé « Les Monts du Lyonnais, l'Échappée Douce » au cinéma ou sur les réseaux sociaux.

Nous vous demandons un peu de patience, toutes ces actions vont émerger en 2020.



Mail : contact@montsdulyonnaistourisme.fr

Site Internet actuel : www.tourisme.cc-montsdulyonnais.fr

Prochainement : www.montsdulyonnaistourisme.fr

Facebook : Monts du Lyonnais Tourisme

NOUVEAU ! Dès octobre 2019
PARTEZ A LA CHASSE AUX GNOLUS
Et re-découvrez les Monts du Lyonnais avec 12 balades ludiques et gratuites

Les Gnolus vous plongent au cœur des Monts du Lyonnais, à travers une expérience ludique et gratuite de géocaching* !

Découvrez les Monts du Lyonnais autrement ! Sortez des sentiers battus et (re)découvrez le territoire par le biais de cette nouvelle chasse aux trésors.

Munis de votre smartphone, et de l'application mobile, partez à la chasse aux Gnolus, ces créatures déjantées, aux origines alambiquées, qui ont envahi le territoire... Votre mission ? Enrayer cette invasion en capturant tous les Gnolus !

En famille ou entre amis, osez l'aventure et arpentez les 12 parcours qui jalonnent les Monts du Lyonnais, soyez surpris par la richesse de notre patrimoine en partant à la recherche de ces petites créatures qui peuplent notre territoire !

Les énigmes sont accessibles à tous. Accompagnés d'adultes, les plus petits (3 à 5 ans) se laisseront porter par les répliques des Gnolus. Les plus grands interagiront et se mettront dans la peau de véritables chasseurs de Gnolus.

Ce nouveau jeu « Les Gno'us » se pratique tout au long de l'année, 24h /24h ! Vous verrez, c'est très simple et amusant. Il suffit de se laisser guider par les énigmes le long du parcours.

12 parcours vous permettront de découvrir les Monts du Lyonnais à travers 6 thématiques représentatives de notre patrimoine :

- Histoire et Monuments
- Terroir et Saveurs
- Nature et Paysages
- Savoir-faire
- Contes et légendes
- Au bord de l'eau

**Le géocaching est une véritable chasse aux trésors grandeur nature, guidée par des coordonnées GPS.*



NOUVEAU EN 2019

**Création du GELF Associatif pour répondre aux structures non assujetties à la TVA
(Collectivité locale, Association ...)**

Les membres du bureau



Président Marcel BERNE



Secrétaire Annick BEYRON



Trésorière Colette LHOPITAL

Vous avez une entreprise sur le territoire des Monts du Lyonnais
et vous recherchez du personnel à temps partiel ou à temps plein,

Vous êtes un particulier et vous recherchez un emploi stable proche de chez vous,

GELF et GELFA, 2 activités nous caractérisent :

Le Temps Partagé :

Le GELF met à disposition du personnel à temps partiel auprès de ses entreprises adhérentes. Les salariés partagent leur temps entre plusieurs entreprises suivant leurs besoins.

Intérêts pour les entreprises :

- Répondre aux besoins en temps partiel (quelques heures par semaine, quelques jours par mois...), Alléger la gestion administrative : le groupement prend en charge toute la gestion des contrats, déclarations, fiches de paies...Fidéliser un salarié à temps partiel (le salarié pourra compléter son temps de travail avec d'autres entreprises).

Intérêts pour les salariés :

- Stabilité et Sécurité de l'emploi, Proximité du lieu de travail, Polyvalence des missions.

Le Pré - Recrutement :

Vous êtes à la recherche de personnel à temps plein ou à temps partiel et vous ne souhaitez pas vous charger du recrutement. Le GELF répond à ce besoin par son activité de pré-recrutement : Le GELF gère le recrutement et met à disposition le salarié pendant 6 mois auprès de l'entreprise adhérente dans l'objectif d'une embauche en directe.

Aujourd'hui, le GELF comptabilise 76 structures adhérentes de tous secteurs d'activités (artisanats, commerçants, PME ...) et 45 salariés à temps partagés. Le GELF Associatif comptabilise 33 adhérents (collectivités, associations ...) et 9 salariés à temps partagés.

Pour plus d'information, consultez notre site sur : www.gelf.fr

GELF

35 Place de la République
69590 St Symphorien sur Coise

Tél : 09 84 53 74 08

Fax : 09 89 53 74 08

Port : 06 18 95 46 99

contact@gelf.fr /pour le GELFA gelfasso@gelf.fr

site internet : www.gelf.fr

**Vous êtes une entreprise,
association, collectivité locale
et vous souhaitez rejoindre le
conseil d'Administration
du GELF ou GELF A ?
Contactez-nous par téléphone ou
mail.**



JARDIN D'AVENIR : une association d'insertion professionnelle dans les Monts du lyonnais

JARDIN D'AVENIR est une association membre du réseau Cocagne qui lutte contre l'exclusion et agit en faveur de l'environnement, en faisant travailler des salariés en insertion dans l'agriculture maraîchère bio. Une quinzaine de « jardiniers » en parcours d'insertion professionnelle travaillent sur l'exploitation maraîchère biologique et s'occupent des 250 poules pondeuses. La production est commercialisée principalement à des particuliers sous forme d'abonnement panier BIO, LOCAL et SOLIDAIRE.

Des résultats encourageants...

En 2018, 52% des CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) se sont terminés sur des « sorties positives » : CDD/CDI, création d'activité, formation qualifiante ou autre chantier d'insertion. Par rapport à la moyenne nationale de sortie vers l'emploi, nos résultats sont très satisfaisants.

Les stages en entreprise pour dépasser la barrière du CV

Encadrés par une équipe de 5 salariés permanents, chaque jardinier bénéficie d'un accompagnement individualisé, pour identifier les freins à l'emploi et construire un projet professionnel. Le but n'est pas de former de futurs maraîchers ; au JARDIN l'activité de maraîchage sert de support à l'insertion : travailler la terre, réapprendre à fonctionner avec des horaires, avec des objectifs, avec une équipe... Parmi les différentes actions mises en place, des stages dans d'autres entreprises permettent de découvrir plus concrètement un domaine d'activité et une profession, d'évoluer dans un nouveau milieu avec d'autres personnes : les bénéfices en termes de valorisation et de confiance sont énormes.

Ceux qui parviennent à s'insérer dans l'emploi ont souvent suivi des stages : c'est ce que nous essayons d'encourager au maximum au JARDIN D'AVENIR.

Vous pouvez soutenir JARDIN D'AVENIR et nous permettre de poursuivre notre mission par :

- L'abonnement paniers, qui vous permet de recevoir chaque semaine légumes et œufs bio (deux formats 1 petit ou 1 grand). Nous avons plusieurs lieux de dépôt dans les Monts du lyonnais et les paniers peuvent également être récupérés directement du JARDIN. Nous proposons un essai sur 4 semaines qui vous permettra de tester, sans engagement, nos produits et nos services ;
- Faire un don à l'association (éligible à réduction d'impôt) pour nous aider à engager les investissements indispensables au fonctionnement du JARDIN.

N'hésitez pas à nous contacter et/ou aller voir notre site internet :

JARDIN D'AVENIR – 880 Le Colombier – 69850 St Martin en Haut

www.jardindavenir.reseaucocagne.asso.fr

04.78.48.65.97 – contact@jardindavenir.fr

ASSOCIATION LA FABRIK

Essaimages artistiques et infusions culturelles dans les Monts du Lyonnais

La Fabrik agit dans le champ de la culture autour de 2 missions :

- Accompagner les associations du territoire et valoriser leur travail à travers différents outils adaptés à leurs besoins (location de matériel technique pour la scène, agenda culturel collaboratif en ligne, formations de bénévoles, événements collectifs...) ;
- Programmer des événements rassembleurs autour du spectacle vivant, de la création à la diffusion.

Créée en janvier 2016, la Fabrik a continué sa route en 2019 avec de nouveaux projets à l'échelle des Monts du Lyonnais grâce au travail complémentaire entre ses bénévoles et ses salariés.

Une programmation atypique :

- **Du 7 au 28 Avril : Un Mouton dans le Ciel** - Festival de spectacles vivants jeune public. Pour cette seconde édition, nous avons invité 7 compagnies à arpenter 16 communes du territoire avec des spectacles pour différents âges, pour un total de 22 représentations. 1519 petit·e·s spectateurs et spectatrices sont venu rencontrer les artistes !
- **Vendredi 10 mai : Bibliothèque Humaine** à Chambost-Longessaigne : un événement de l'intime, où les spectateurs ont pu découvrir de petites formes théâtralisées de 10-15 minutes écrites à partir des expériences de 10 amateurs du territoire, dans différents lieux du village de Chambost-Longessaigne.
- **Samedi 19 octobre : Les Ogres de Barback** : 25 ans de carrière, plus de 2000 concerts, 1 million d'albums vendus, 10 Olympias... Ce 19 octobre, le « zénith de Larajasse » affichait complet avec 1500 spectateurs, un public comblé et une soirée mémorable. En amont du concert, une exposition d'Eric Fleury, illustrateur des albums du groupe, a eu lieu à St Martin en Haut et St Symphorien sur Coise ainsi qu'une séance de dédicace.
- **Dimanche 3 novembre : Concert polyphonies et soupe de courge** à la Chapellerie de Chazelles sur Lyon avec les groupes Louise (polyphonies vocales inattendues) et Les Mécanos (polyphonies barbares à l'huile de vidange), suivie d'une dégustation de soupe de courge.

Des événements pour se rassembler entre associations :

- **Mars 2019 : 2^{ème} édition du Printemps des Poètes** dans les Monts du Lyonnais. À partir des envies de chacun des 18 partenaires (bibliothèques, associations, communes), la Fabrik a coordonné les 22 événements qui se sont tenus du 13 au 31 mars dans 10 communes.

- **Du 3 octobre au 2 novembre : Copains comme Chansons** : 12 organisateurs réguliers de concerts se sont réunis à l'initiative de la Fabrik pour proposer des instants de découverte autour de la chanson francophone.

Un soutien à la création de spectacles : Résidences d'artistes confirmés

- **Du 18 au 22 mars** : Pendant 5 jours, la compagnie Madame Bleu (et son spectacle *D'une Ligne à l'autre*) a été accueillie à St Clément les Places pour travailler sur une nouvelle version de leur spectacle. Le spectacle a ensuite été joué devant plus de 850 élèves des écoles des Monts du Lyonnais dans le cadre de la programmation de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.
- **En mars et à nouveau du 7 au 11 octobre**, Thierry Combe du Pocket Théâtre est venu rencontrer des habitant·e·s et travailler sur son 3^{ème} spectacle à St Symphorien sur Coise. Création prévue en juin 2021... A suivre.

Un outil de création pour les artistes locaux : les Chantiers d'artistes.

- 4 compagnies locales ont été accueillies pour des temps de travail sur leurs nouvelles créations : du 18 au 22 mars : la compagnie Le Blé en Herbe, du 11 au 20 juin : la compagnie XOXO, du 24 au 27 octobre : le quatuor polyphonique La Miye aux Tiroirs, fin décembre : Guillaume Lavergne

Un accompagnement des pratiques artistiques locales :

- **4 octobre: Rencontre des artistes professionnels du spectacle vivant** pour échanger sur le statut des artistes : intermittence, droit d'auteur, auto-entreprise...
- **Et tout au long de l'année avec LeKalepin.fr : agenda culturel collaboratif en ligne**
Tous vos événements sont à découvrir sur lekalepin.fr, votre agenda culturel local et collaboratif. Consultez le site www.leKalepin.fr ou abonnez-vous à la newsletter !
- **Mutualisation de matériel scénique : La Kuma** (Koopérative d'Utilisateurs de Matériel Artistique). La Fabrik propose aux associations et collectivités un parc de matériel son et lumière disponible à la location pour les événements dans les Monts du Lyonnais.

A noter dans votre agenda 2020 fraîchement acheté !

- 3^{ème} édition du *Printemps des Poètes* (mars)
- Nouvelles éditions des festivals *Un Mouton dans le Ciel* (avril) et *Copains Comme Chanson* (octobre)

Plus d'informations : info@lafabrik-moly.fr / 09 82 30 04 54

Suivez-nous sur www.lafabrik-moly.fr et sur Facebook La Fabrik



L'énergie citoyenne
des Monts du Lyonnais

**ENSEMBLE
PRÉPARONS L'AVENIR
PRODUISONS DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE**



www.montsenergies.fr

contact@montsenergies.fr

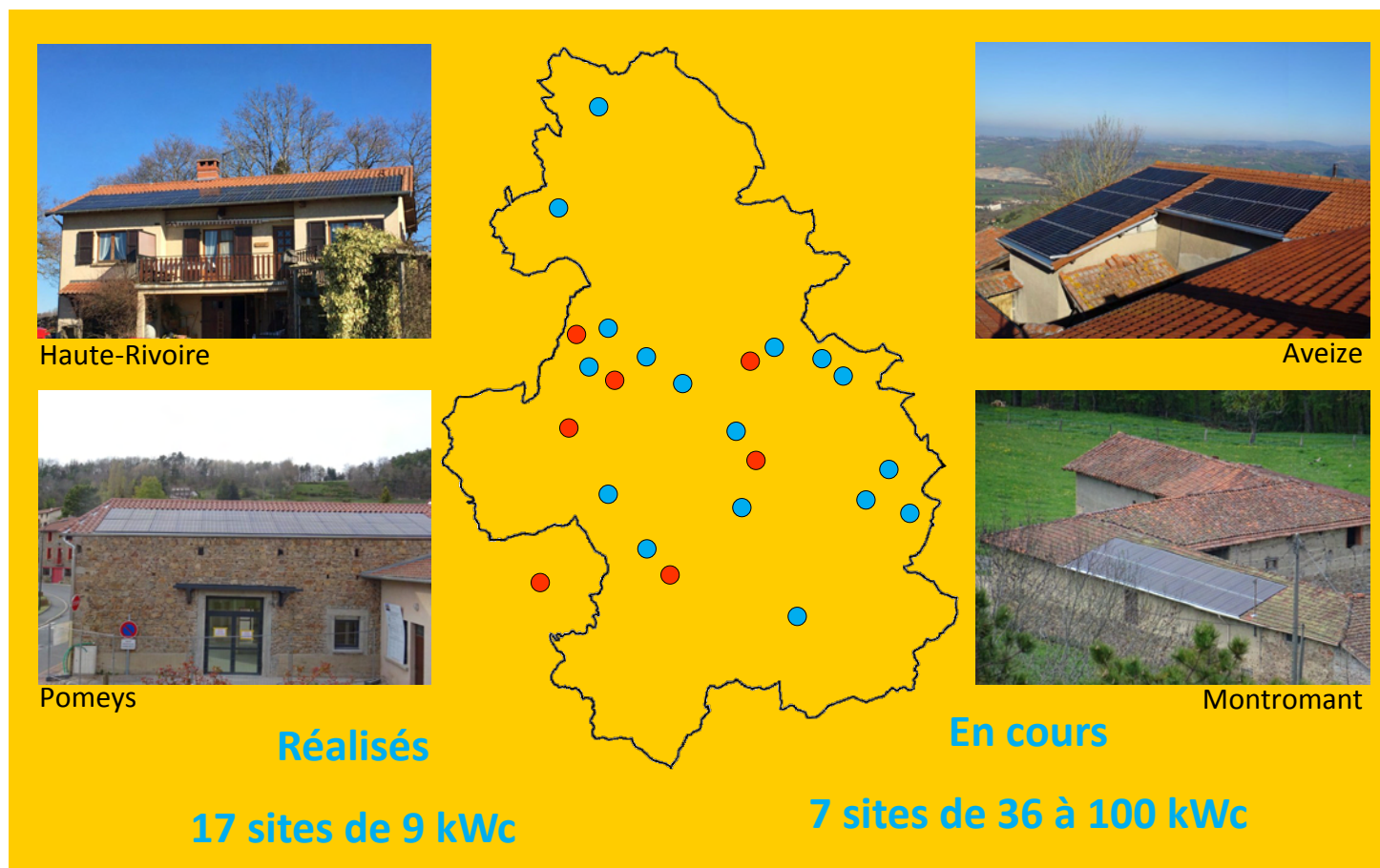
SAS Monts Énergies

293, Chaussée Beauvoir

69590 St Symphorien s/ Coise

Monts Énergies s'inscrit dans la politique de Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) des Monts du Lyonnais, visant l'autonomie énergétique en 2050 à travers la diminution de la consommation et l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable. Afin de participer à cette indispensable transition énergétique et produire une énergie durable, **Monts Énergies** s'est fixée des **objectifs ambitieux** et est **opérationnelle depuis 2018** !

500 kWc en cours d'installation sur les Monts du Lyonnais



Qu'est ce que 500 kWc représentent ?



200 foyers



De l'énergie locale à un coût
assuré plus de 20 ans

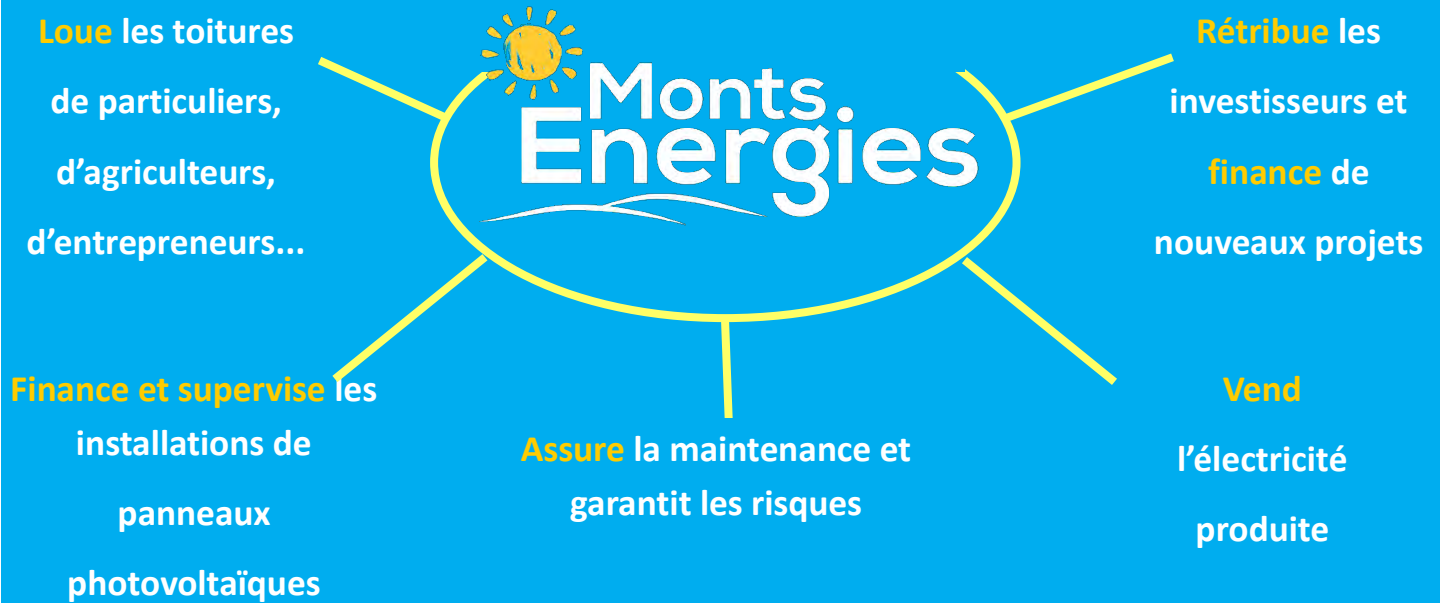


50 t Co2

Ou 450 000 km en voiture

Objectif 2020 : 1 000 kWc !

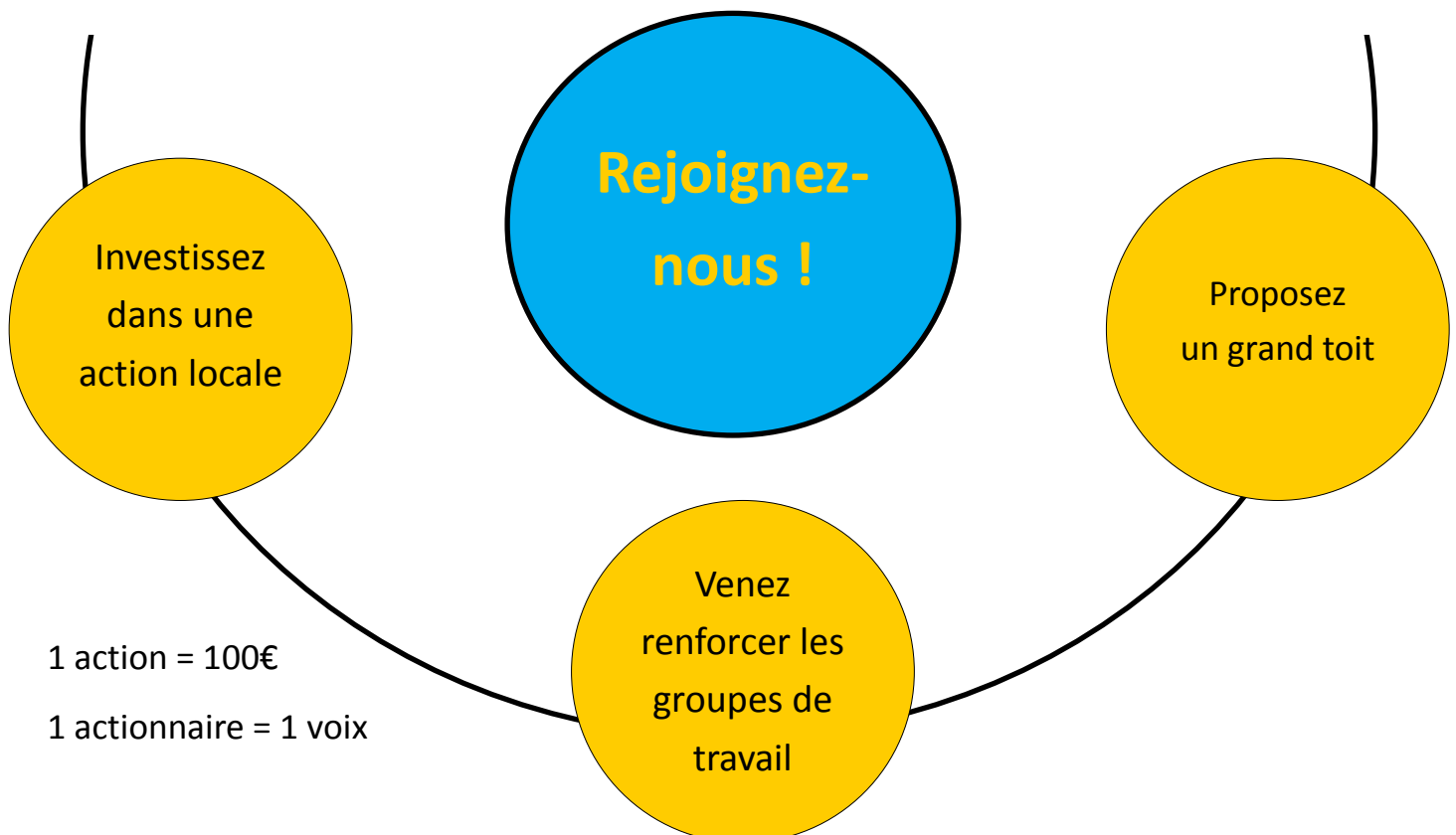
Comment ça marche ?



**Vous en avez assez d'entendre les discours alarmants
sur le climat ...**

Vous voulez agir !

Vous êtes prêts à participer bénévolement !



Participez activement !

Nous avons besoin de vous et de vos compétences pour suivre les chantiers, participer à la gestion de la société et communiquer.

Chaque poste fonctionne en binôme de manière à se former et s'épauler.

Investissez !

Pour avoir la satisfaction de participer au développement du territoire dans une démarche écologique et d'autonomie énergétique.

Un intéressement aux bénéfices générés est réparti en fonction des décisions de l'Assemblée Générale.

Le tarif de vente réglementé sur 20 ans assure un placement très sécurisé !

Louez votre toit !

Tous les toits bien orientés peuvent être proposés avec une priorité actuelle pour les surfaces de plus de 100m².

Monts Energies prend en charge tous les frais d'installation, raccordement, compteur.

Une location de 11€/kWc installé est versée pendant 25 ans. Au terme du bail, l'installation revient au propriétaire (durée de vie d'au moins 40 ans).

www.montsenergies.fr

contact@montsenergies.fr

Nos partenaires nous font confiance



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



SYRIBT



Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (Syribt) continue son action sur l'ensemble des 43 communes qui composent son territoire, autour de ses deux principaux objectifs : restaurer l'écologie des cours d'eau et mieux gérer les inondations. Voici quelques temps forts de l'année 2019, qui illustrent la diversité d'actions du SYRIBT :

- deux chantiers visant à redonner un caractère plus naturel aux rivières du bassin, et à permettre la circulation des poissons et des sédiments, se sont déroulés durant l'été 2019. Tout d'abord, le seuil des Grenadières, ancien ouvrage industriel délaissé et très dégradé, situé en bord de RD389 entre l'Arbresle et Lozanne, a été supprimé, et le chantier a permis de restaurer une zone d'étalement de la Brévenne.

A Sain-Bel, le gué du Calois sur la Brévenne a été aménagé, supprimant un obstacle souvent problématique à cause de l'accumulation de Renouée du Japon à l'amont. Une passerelle piétonne sera implantée afin de maintenir le passage des promeneurs et cyclistes.

- la Turdine en amont du barrage de Joux a été labellisée "rivière en bon état" par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, mettant en valeur une zone très

préservée et de très bonne qualité de cette rivière aux multiples visages.

- en juin dernier, une formation à destination des élus du bassin versant avait pour thème "des solutions alternatives pour gérer les eaux pluviales et intégrer les zones humides aux projets d'aménagement". Partant d'exemples comme la zone du petit Laval à Bully ou la ZA du Puits d'Or à Limonest, les élus présents ont pu apprécier comment urbanisation et gestion des eaux peuvent faire bon ménage et créer des zones exemplaires et très qualitatives tant sur le plan environnemental que paysager.
- une réflexion de longue haleine a aussi été mise en place sur la thématique de la gestion de la ressource en eau, et en particulier autour de la problématique de l'irrigation agricole. Le Syribt anime ainsi une cellule de concertation regroupant agriculteurs, services de l'Etat, fédération de pêche, partenaires financiers, communautés de communes, etc. dont le but est de trouver des solutions en matière de partage de l'eau, en des périodes où la sécheresse devient monnaie courante.



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.
Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



**Faites
vérifier et
entretenir :**
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



**Utilisez
dehors :**
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



**Respectez
le mode d'emploi**
des appareils
de chauffage
et de cuisson